



Directive 350 (1975)¹

Implications des problèmes posés par la croissance sur la science, la technologie et la société

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant sa [Recommandation 678 \(1972\)](#) qui tient compte des rapports entre le progrès scientifique, la croissance économique et l'environnement, ainsi que des relations entre la science et l'Etat, et du rôle du parlement dans une société scientifique et technologique ;
2. Consciente de l'influence décisive des découvertes scientifiques, du progrès technique et des innovations sur la société,
3. Considère, comme le reconnaît le paragraphe 2 de la [Recommandation 678 \(1972\)](#), que la politique scientifique et technologique ne saurait être réalisée au détriment du niveau de vie ;
4. Estime que les structures verticales actuelles de l'Etat et de la science ne permettent pas de résoudre les multiples problèmes liés aux limites de la croissance et à la problématique mondiale ;
5. Ayant examiné le rapport sur la science, la technologie et la société de sa commission de la science et de la technologie ([Doc. 3603](#)),
6. Charge sa commission de la science et de la technologie de continuer à étudier les rapports entre la science, la technologie et la société, compte tenu des problèmes de croissance, de ressources et d'interdépendance mondiale, et de lui faire rapport en temps utile.

1. Discussion par l'Assemblée le 24 avril 1975 (6e et 7e séances) (voir [Doc. 3603](#), rapport de la commission de la science et de la technologie). Texte adopté par l'Assemblée le 24 avril 1975 (7e séance).

